



Conférence générale

40^e session, Paris 2019

40 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.11 de l'ordre du jour provisoire

40 C/25
8 novembre 2019
Original anglais

STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR L'ALPHABÉTISATION DES JEUNES ET DES ADULTES (2020-2025)

PRÉSENTATION

Contexte : Conformément à la décision 207 EX/6.I, la Directrice générale transmet à la Conférence générale à sa 40^e session, pour approbation, le projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025). Toutes les incidences financières et administratives découlant du présent document seront couvertes par le projet de 40 C/5, et des fonds extrabudgétaires seront recherchés pour plus d'impact.

Objet : Le présent document contient le projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025), accompagné des commentaires et observations formulés à son sujet par le Conseil exécutif à sa 207^e session, ainsi que par la Directrice générale.

Décision requise : Paragraphe 11.



Job: 201913611

CONTEXTE

1. La communauté internationale a adopté un ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel l'éducation et la formation occupent une place centrale. Le projet contenu dans la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 trouve sa pleine expression dans l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'agenda Éducation 2030 accorde une attention considérable à l'éducation et l'apprentissage des adultes, notamment par sa cible 4.6 et les stratégies indicatives qui s'y rapportent.

2. Par sa décision 205 EX/6.III, le Conseil exécutif priait la Directrice générale de réviser, d'actualiser et d'améliorer la vision et stratégie pour l'alphabétisation afin de contribuer à l'ODD 4 – Éducation 2030. Conformément à cette décision, le projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025), qui figure à l'annexe I, a été présentée au Conseil exécutif à sa 207^e session, en vue de sa transmission à la Conférence générale à sa 40^e session. La Stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus inclusif et participatif, qui a notamment consisté en un travail de recherche et d'analyse autour des grandes tendances, la consultation en ligne des États membres et une réunion d'experts.

3. La Stratégie accorde une attention particulière aux pays membres de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, qui comprend 20 pays où le taux d'alphabétisation des adultes est inférieur à 50 %, et les pays de l'E-9, où l'on recense le plus grand nombre d'adultes analphabètes. Elle s'articule autour de quatre domaines stratégiques prioritaires se rapportant globalement aux politiques et à la planification, à l'équité et à l'inclusion, à l'innovation, et à l'obligation de rendre des comptes : (i) aider les États membres à élaborer des politiques et des stratégies nationales d'alphabétisation ; (ii) répondre aux besoins d'apprentissage des groupes défavorisés, en particulier les femmes et les filles ; (iii) utiliser les technologies numériques pour élargir l'accès à l'apprentissage et améliorer ses résultats ; et (iv) suivre les progrès et évaluer les compétences et les programmes d'alphabétisation.

COMMENTAIRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

4. À sa 207^e session, le Conseil exécutif a fortement appuyé le projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025), y compris son cadre conceptuel, ses quatre domaines stratégiques prioritaires, et ses modalités de gestion et de suivi. Il a souligné combien l'alphabétisation était un élément essentiel du droit à l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie et s'est félicité de l'harmonisation de la stratégie avec l'ODD 4, qui permettra de mobiliser un soutien politique et financier plus important.

5. Le Conseil a également souligné qu'il importait d'accorder une attention accrue : à l'acquisition d'aptitudes à se servir des outils numériques ; à la promotion d'une alphabétisation en langue maternelle ; au renforcement des capacités des ministères et des éducateurs au regard de la mise en œuvre de la stratégie ; et au renforcement des liens entre l'alphabétisation et les autres savoirs, aptitudes et compétences, notamment avec la citoyenneté mondiale, les compétences professionnelles et l'éducation aux médias et à l'information. Le rôle clé que l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie est appelée à jouer, en tant que plate-forme de coordination, de plaidoyer et de partenariat, pour la mise en œuvre de la stratégie, a été mis en avant. De plus, le Conseil a insisté sur la nécessité d'encourager les partenariats avec de multiples acteurs, notamment les organisations multilatérales, les parents, les bibliothèques et la communauté au sens large, entre autres.

6. Par sa décision 207 EX/6.I (qui figure à l'annexe II), le Conseil exécutif s'est félicité du projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025) et a invité la Directrice générale à le transmettre à la Conférence générale, à sa 40^e session, pour approbation. Il a également invité la Directrice générale à lui présenter, à sa 209^e session, un plan d'action assorti

d'un budget pour la mise en œuvre de la stratégie. On trouvera le texte intégral du projet de stratégie à l'annexe I du présent document (document 207 EX/6.I).

COMMENTAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7. On estime à 750 millions le nombre de personnes dans le monde qui ne savent ni lire ni écrire au niveau le plus élémentaire ; deux tiers sont des femmes. La Stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025) proposée est un cadre stratégique dont l'objectif est de renforcer l'appui coordonné et ciblé apporté par l'UNESCO, en particulier aux 29 pays de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, dont 17 sont en Afrique et sept en situation de conflit ou de post-conflit, et de faciliter la coopération entre les bénéficiaires de cet appui.

8. La Stratégie s'appuie sur des initiatives antérieures – à savoir la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), dont l'UNESCO était l'institution chef de file et assurait la coordination, et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (2006-2015) de l'UNESCO –, ainsi que sur l'expérience acquise lors de grandes interventions aux niveaux régional et national, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique et l'Asie et le Pacifique. Elle illustre le ferme engagement de l'UNESCO en faveur de l'alphabétisation, domaine clé de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 et du Programme et budget pour l'exercice 2020-2021, qui a aussi été placée au rang de priorité par la Réunion mondiale sur l'éducation, dans la perspective d'accélérer la réalisation de l'ODD 4.

9. Pour parvenir à l'alphabétisation, au sens qu'elle revêt dans le monde actuel, où les exigences en termes de connaissances, d'aptitudes et de compétences évoluent rapidement et vont au-delà des compétences de base en lecture et écriture, l'UNESCO mettra en œuvre sa Stratégie en considérant quatre dimensions. Il s'agit en effet de penser un apprentissage (i) tout au long de la vie, c'est-à-dire pour toutes les tranches d'âge et à tous les stades de la vie ; (ii) qui touche aux différents aspects de la vie, par différents contextes d'apprentissage, à tous les stades de la vie et de la vie professionnelle ; (iii) intersectoriel, l'alphabétisation étant intégrée aux actions de développement durable menées dans d'autres secteurs, et (iv) universel, problématique aussi importante pour les pays les moins développés que pour les pays en développement et les pays développés. Au moyen de cette Stratégie, le Secrétariat continuera aussi de plaider en faveur de l'alphabétisation et d'environnements alphabétisés, afin d'appuyer les États membres dans le renforcement de leurs capacités de formulation de politiques, de mise en œuvre de programmes, et de suivi et d'évaluation.

10. Après approbation du projet de stratégie, le Secrétariat mettra au point un plan d'action afin d'en assurer la mise en œuvre pendant la période 2020-2025, plan d'action qui sera présenté au Conseil exécutif à sa 209^e session (au printemps 2020). L'élaboration d'un tableau récapitulatif des responsabilités et des résultats, qui comportera des indicateurs ciblés pour un traçage et un suivi efficaces des progrès, est aussi en cours ; les résultats en seront présentés dans le cadre de l'examen à mi-parcours en 2022. La Directrice générale souhaite par ailleurs faire observer que si certaines fonctions élémentaires liées à la mise en œuvre de la Stratégie peuvent être assurées dans le cadre du budget ordinaire, la pleine mise en œuvre de celle-ci exigera un soutien extrabudgétaire supplémentaire, pour plus d'impact au sein des États membres.

Projet de résolution proposé

11. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

Rappelant les décisions 205 EX/6.III et 207 EX/6.I,

Rappelant également la résolution 73/145, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a prié l'UNESCO de « continuer à jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur en appliquant les recommandations de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation et en continuant, en collaboration avec ses partenaires, d'aider les États membres » à atteindre les cibles de l'ODD 4 liées à l'alphabétisation,

Ayant examiné le document 40 C/25, qui présente la stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025),

1. *Prend note* du large soutien exprimé par les États membres en faveur de la stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025), ainsi que de son harmonisation avec l'ODD 4 – Éducation 2030 ;
2. *Approuve* la Stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025) et *invite* les États membres et les partenaires de développement à renforcer les capacités et les ressources de l'UNESCO en matière d'alphabétisation par l'apport de fonds extrabudgétaires ;
3. *Encourage* les États membres et l'UNESCO à favoriser les partenariats et à promouvoir la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Sud-Sud, en accordant une attention particulière à l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (GAL) ;
4. *Prie* la Directrice générale de présenter au Conseil exécutif, à sa 209^e session, un plan d'action assorti d'un budget pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025).

ANNEXE I

(document 207 EX/6.I)

STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR L'ALPHABÉTISATION DES JEUNES ET DES ADULTES (2020-2025)

I. INTRODUCTION

1. La communauté internationale a adopté un ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, dans lequel l'éducation et la formation occupent une place centrale. Le projet contenu dans la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 trouve sa pleine expression dans l'Objectif de développement durable 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »². L'agenda Éducation 2030 accorde une attention considérable à l'éducation et l'apprentissage des adultes par sa cible 4.6 et les stratégies indicatives qui s'y rapportent.

2. Par sa décision 205 EX/6.III, le Conseil exécutif priait la Directrice générale de réviser, d'actualiser et d'améliorer la vision et stratégie pour l'alphabétisation (2019-2025) afin de contribuer à l'ODD 4 – Éducation 2030, et de la lui soumettre à sa 207^e session, en vue de sa transmission à la Conférence générale à sa 40^e session. Le présent document contient donc le projet de Stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025). La Stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus inclusif et participatif, qui a notamment consisté en un travail de recherche et d'analyse autour des grandes tendances, la consultation en ligne des États membres et des réunions d'experts.

II. CONTEXTE ET OBJET

Principaux défis

3. À l'échelle mondiale, l'alphabétisation a progressé au cours des cinq dernières décennies à la faveur d'une importante augmentation des taux de scolarisation, qui traduit l'engagement politique et financier des gouvernements nationaux et de la communauté internationale. Dans de nombreux pays, cet engagement s'est également traduit par un plus large accès aux programmes d'alphabétisation. Toutefois, on dénombre aujourd'hui plus d'adultes analphabètes qu'il y a 50 ans, c'est-à-dire que nos efforts n'ont pas suivi le rythme de l'accroissement de la population. On estime que 750 millions de personnes dans le monde ne possèdent pas les rudiments de la lecture et l'écriture. Cette estimation serait encore considérablement augmentée si l'on y ajoutait le nombre de personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires en lecture, écriture et calcul pour tenir un rôle actif dans la société.

4. L'alphabétisation est un élément essentiel du droit à l'éducation et un préalable à l'accès à d'autres droits humains. Permettre aux jeunes et aux adultes d'avoir accès à l'alphabétisation représente par conséquent un défi majeur pour changer la vie de millions de personnes qui ont reçu peu ou pas d'éducation formelle. Pour eux, l'incapacité à maîtriser les rudiments de la lecture et l'écriture et à participer activement à un monde où l'alphabétisation et les outils numériques jouent un rôle de plus en plus prépondérant constitue un possible facteur d'exclusion et un obstacle majeur à un engagement plus actif dans la vie politique, sociale, culturelle et économique.

¹ Voir : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

² Voir : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fr.

Les multiples avantages à relever les défis de l’alphabétisation

5. L’alphabétisation présente de multiples avantages pour les individus et pour la société. Dans le cadre des politiques et des programmes qui favorisent l’égalité dans toutes les sphères de la vie, les mesures en faveur de l’alphabétisation contribuent à autonomiser les femmes et d’autres groupes défavorisés pour les rendre à même de participer à des activités sociales, économiques, politiques et culturelles. En particulier, les avantages au niveau cognitif, psychologique, socioculturel et économique des programmes d’alphabétisation sont bien connus, comme par exemple la forte tendance que l’on observe chez les mères alphabétisées à inscrire leurs enfants à l’école et à les y maintenir. En ce qui concerne les personnes en déplacement, notamment les migrants et les réfugiés, le Rapport mondial de suivi sur l’éducation de 2019³ a démontré les avantages et les multiples défis liés à l’alphabétisation. L’alphabétisation et la maîtrise de la langue du pays d’accueil peuvent contribuer à renforcer chez les migrants et les réfugiés un sentiment d’appartenance, ainsi qu’une aptitude à communiquer, trouver un emploi et améliorer leur santé, tout en entretenant et en améliorant leur maîtrise de leur langue maternelle.

S’appuyer sur le passé et le présent

6. La Stratégie s’appuie sur les enseignements tirés d’initiatives et de stratégies antérieures. La Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (DNUA, 2003-2012) a fait de l’alphabétisation une préoccupation mondiale en proposant un cadre pour catalyser les efforts intensifs, ciblés et soutenus en faveur de la promotion de l’alphabétisation et des environnements alphabètes, grâce à la mobilisation de la volonté politique ainsi qu’à des ressources humaines et financières. L’Initiative pour l’alphabétisation (LIFE, 2006-2015) de l’UNESCO a offert un cadre stratégique et opérationnel de premier plan pour réaliser la vision et les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation.

7. Dans l’évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation, trois domaines pour une action future ont été définis⁴ : *(i) mobilisation d’un engagement politique et financier plus soutenu, mise en place d’une action coordonnée grâce à la coordination, au plaidoyer et aux partenariats, et intégration de l’alphabétisation dans la future architecture mondiale du développement en tant qu’impératif pour l’éducation et le développement ; (ii) intensification des efforts collectifs pour le renforcement des systèmes et des interventions dans l’éducation, sur la base d’une approche de l’alphabétisation en trois volets – améliorer la qualité de l’éducation de base pour les enfants et les adolescents ; fournir des opportunités d’apprentissage alternatif pour les enfants non scolarisés, les adolescents et les adultes ; et enrichir les environnements alphabètes – en mettant l’accent sur les personnes marginalisées et sur la qualité de l’enseignement et de l’apprentissage de la lecture et de l’écriture ; et (iii) constitution d’une base de connaissances et d’une base technique solides, notamment par la révision des concepts de « compétences de base » et amélioration du suivi et de l’évaluation de l’alphabétisation.*

8. La Stratégie s’appuie soigneusement sur les enseignements tirés de la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation. Elle s’aligne avec l’ODD 4 et l’agenda Éducation 2030 pour mobiliser un engagement politique et financier plus solide. Elle utilise l’Alliance mondiale pour l’alphabétisation dans le cadre de l’apprentissage tout au long de la vie comme une plate-forme de coordination, de plaidoyer et de partenariat. Elle offre également une conceptualisation de l’alphabétisation et un meilleur cadre de suivi et d’évaluation. En outre, elle tire profit de la technologie numérique pour améliorer l’accès et la qualité.

³ Voir : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266092_fre?posInSet=5&queryId=ab7a1cec-79fb-4fea-a0b4-cb55c78e7c95.

⁴ Trente-septième session de la Conférence générale (2013). Mise en œuvre du Plan international pour la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (DNUA, 2003-2012) et des recommandations spécifiques pour la période qui suivra la Décennie (document 37 C/58) et rapport de la Directrice générale de l’UNESCO à l’Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Plan d’action international pour la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation (A/68/201). <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N13/409/00/pdf/N1340900.pdf?OpenElement>.

III. L'ALPHABÉTISATION DANS LA STRATÉGIE

9. La stratégie est porteuse d'une vision qui s'articule autour de quatre grands principes : (i) reconnaître les ODD comme un guide et un cadre pour la définition des résultats de l'alphabétisation et son impact sur le développement ; (ii) définir l'alphabétisation comme une continuité d'apprentissage et de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul dans une perspective de l'apprentissage tout au long de la vie ; (iii) relier l'alphabétisation à un ensemble plus vaste de compétences, notamment des compétences dans le numérique, l'éducation aux médias, l'éducation au service du développement durable et de la citoyenneté mondiale ainsi que des compétences professionnelles, dans une dynamique de renforcement mutuel ; et (iv) reconnaître l'importance du contexte pour le recensement des besoins en compétences d'alphabétisation et veiller à la pertinence des contenus et des modes d'apprentissage.

10. L'alphabétisation conçue comme une continuité d'apprentissage et de maîtrise dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie se définit comme l'aptitude à lire et à écrire, à identifier, à comprendre, à interpréter, à créer, à communiquer et à calculer en utilisant des supports imprimés et écrits, notamment en ligne, ainsi que l'aptitude à résoudre des problèmes dans un environnement de plus en plus riche en informations où la technologie tient une place de plus en plus prépondérante⁵. L'UNESCO reconnaît l'importance d'une approche en trois volets de l'alphabétisation : (i) faciliter l'accès à l'enseignement scolaire et l'amélioration de la qualité ; (ii) offrir des opportunités d'apprentissage alternatif destinées aux enfants non scolarisés, aux adolescents et aux adultes ; et (iii) enrichir les environnements alphabètes. La Stratégie est axée sur la promotion de l'alphabétisation des jeunes et des adultes et sur la création d'environnements alphabètes, quand d'autres initiatives de l'UNESCO se concentrent sur l'amélioration de la scolarisation comme meilleure prévention contre les faibles niveaux d'alphabétisation et de maîtrise du calcul.

IV. OBJECTIF, PORTÉE ET DOMAINES STRATÉGIQUES DE LA STRATÉGIE

11. Dans ce contexte, et dans le droit fil de l'ODD 4, le principal objectif de la Stratégie est d'orienter l'action de l'UNESCO de façon à aider les États membres à réaliser la cible 4.6 : « D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ». Ce faisant, elle contribuera indirectement à la réalisation d'autres cibles de l'ODD 4 et d'autres ODD.

12. Il sera accordé une attention particulière dans la Stratégie aux pays membres de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation, qui comprend 20 pays où le taux d'alphabétisation des adultes est inférieur à 50 %, et ceux de l'E-9, où l'on recense le plus grand nombre d'adultes analphabètes. La Stratégie encouragera un soutien ciblé et la coopération entre les pays membres, dont 17 sont situés en Afrique et sept sont en situation de conflit ou post-conflit.

13. Compte tenu de ce qui précède, la Stratégie comprend quatre domaines stratégiques prioritaires :

- Domaine stratégique prioritaire 1 : aider les États membres à élaborer des politiques et des stratégies nationales d'alphabétisation.
- Domaine stratégique prioritaire 2 : répondre aux besoins d'apprentissage des groupes défavorisés, en particulier les femmes et les filles.
- Domaine stratégique prioritaire 3 : utiliser les technologies numériques pour élargir l'accès à l'apprentissage et améliorer ses résultats.
- Domaine stratégique prioritaire 4 : suivre les progrès et évaluer les compétences et les programmes d'alphabétisation.

⁵ Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes de l'UNESCO (2015) [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245179_fre].

Domaine stratégique prioritaire 1 : aider les États membres à élaborer des politiques et des stratégies nationales d’alphabétisation

14. L’examen de 50 années de stratégies et de programmes a permis de recenser plusieurs domaines dans lesquels des actions devraient être mises en place. L’absence d’approches impliquant les gouvernements dans leur ensemble, l’absence de possibilités pour les parties prenantes nationales de renforcer leurs moyens et l’insuffisance des possibilités de partenariat constituent quelques-uns des principaux obstacles à la mise en place de l’alphabétisation et à l’amélioration des politiques à cet égard dans de nombreux pays. Le manque de capacités pour concevoir des stratégies d’alphabétisation dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie et accroître les occasions d’améliorer l’alphabétisation en langue maternelle, y compris dans les langues autochtones, constitue souvent des difficultés supplémentaires.

15. L’UNESCO collaborera avec les États membres pour intégrer dans les politiques et les programmes publics un projet pour l’alphabétisation dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie. Cela nécessite une approche intersectorielle de la formulation des politiques et des programmes, qui nécessite d’intégrer l’alphabétisation dans les politiques publiques et dans les plans du secteur de l’éducation. Cela nécessite aussi des outils et mécanismes tels que la reconnaissance, la validation et l’accréditation des acquis de l’apprentissage, les cadres nationaux de qualifications et les processus d’assurance qualité.

Domaine stratégique prioritaire 2 : répondre aux besoins d’apprentissage des groupes défavorisés, en particulier les femmes et les filles

16. Bien que des progrès constants aient été accomplis, beaucoup de gens ont encore des compétences en lecture et en écriture insuffisantes pour les besoins du quotidien et de la vie professionnelle. Tout en répondant à la demande des États Membres de renforcer les politiques et systèmes inclusifs et équitables pour répondre aux besoins d’apprentissage des populations marginalisées et vulnérables, l’UNESCO apportera son appui en vue de développer des programmes d’alphabétisation des jeunes et des adultes souples et ouverts qui soient adaptés aux besoins d’apprentissage des populations confrontées à de multiples désavantages. Cela englobe en particulier les femmes et les filles ainsi que les minorités ethniques, les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, les populations rurales, les personnes vivant dans des pays touchés par un conflit et les personnes handicapées.

17. La Stratégie sera axée en particulier sur l’égalité des genres et les besoins éducatifs des jeunes non scolarisés, des réfugiés et des migrants, ainsi que des populations autochtones. Afin de promouvoir l’égalité des genres dans et par l’alphabétisation, l’UNESCO s’efforcera de combler les écarts dans la compréhension de la question dans différents contextes économiques et culturels, en favorisant l’apprentissage en matière de politiques et en fournissant un soutien stratégique et des services de renforcement des capacités. En plus de promouvoir des mesures ciblées, elle aidera les États membres à tenir compte de ce critère lors de l’examen et de l’élaboration des politiques, stratégies et activités d’alphabétisation, afin que les considérations liées à l’égalité des genres aient une influence positive sur les priorités stratégiques et les choix budgétaires.

Domaine stratégique prioritaire 3 : utiliser les technologies numériques pour élargir l’accès à l’apprentissage et améliorer ses résultats

18. L’UNESCO aidera les États membres à mettre à profit les technologies numériques, l’intelligence artificielle (IA) et les ressources éducatives libres (REL) pour élargir l’accès à des possibilités d’apprentissage de l’alphabétisation, en améliorer la qualité et mettre en place un environnement d’apprentissage numérique qui contribuera à préserver et développer les compétences d’alphabétisation acquises. Une attention particulière sera également accordée à l’utilisation des technologies numériques pour former des éducateurs d’alphabétisation et dispenser une formation continue. Des partenariats avec des instituts de recherche de premier plan et des organismes privés concernés seront renforcés afin de fournir des ressources pour analyser, anticiper

et évaluer le potentiel des programmes d’alphabétisation mixtes et basés sur la technologie pour les jeunes et les adultes, et dans quelle mesure l’IA et d’autres évolutions technologiques peuvent contribuer à concevoir des méthodes et des systèmes d’apprentissage flexibles, dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie. Les enseignements tirés de l’élaboration de l’association appropriée des technologies de l’information et des communications (TIC) et des méthodes d’apprentissage en face-à-face seront documentés et diffusés de façon à assurer l’utilisation la plus efficace et rationnelle possible des technologies numériques dans les programmes d’alphabétisation destinés aux jeunes et aux adultes.

Domaine stratégique prioritaire 4 : suivre les progrès et évaluer les compétences et les programmes d’alphabétisation

19. Pour l’UNESCO, les deux grandes priorités sont d’améliorer les données relatives à l’alphabétisation pour soutenir des politiques et des interventions programmatiques fondées sur des données factuelles au niveau national, et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l’ODD 4 (cible 4.6). Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités nationales dans la mise en place de systèmes d’évaluation de l’apprentissage, et l’utilisation des données pour la planification, l’exécution et la reddition de comptes. À cette dernière fin, grâce au travail de l’Institut de statistique de l’UNESCO (ISU) et de l’Institut de l’UNESCO pour l’apprentissage tout au long de la vie (UIL), l’UNESCO continuera de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l’indicateur 4.6.1 des ODD relatif à l’alphabétisation et d’élaborer des outils et des méthodes de mesure et de suivi au niveau mondial. En outre, à l’aide du Rapport mondial de suivi sur l’éducation (GEM), du Rapport mondial sur l’apprentissage et l’éducation des adultes (GRALE) et du processus de la Conférence internationale sur l’éducation des adultes (CONFINTEA), du matériel sera rassemblé et analysé en vue d’élargir les perspectives. Par ailleurs, l’UNESCO encouragera les chercheurs, les praticiens et les décideurs à continuer de produire et d’utiliser un large éventail de données et d’éléments factuels relatifs à l’alphabétisation. Cela permettra de circonscrire plus facilement les défis et les effets des politiques et des pratiques pour les individus et les communautés, en particulier lorsque les notions, les usages, les pratiques et les avantages relatifs à l’alphabétisation sont considérés comme hautement contextuels et complexes.

V. RESSOURCES, PARTENARIATS ET PLAIDOYER

20. Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra en grande partie des ressources financières, humaines et techniques disponibles ainsi que de la force de l’engagement politique de l’UNESCO et de ses États membres. À cet égard, l’UNESCO établira des partenariats et une coopération efficaces sur la base de son *Cadre directeur pour les partenariats stratégiques : une stratégie globale pour les partenariats*.

21. L’UNESCO mobilisera et coordonnera en interne ses ressources techniques afin de gérer et d’appuyer la mise en œuvre de cette Stratégie. Elle s’appuiera également sur des partenariats majeurs avec un large éventail d’organismes techniques et de financement au sein de la famille des Nations Unies et au-delà, aux niveaux régional et mondial. L’UNESCO a déjà fait appel à un certain nombre d’organismes des Nations Unies et d’organismes multilatéraux pour l’élaboration de cette stratégie en tant que partenaires actuels et potentiels à cet égard.

22. Pour garantir un financement adéquat de la Stratégie, l’UNESCO devra également intensifier ses efforts de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux, des donateurs bilatéraux, des institutions financières et des mécanismes de financement mondiaux tels que le Partenariat mondial pour l’éducation (GPE). En outre, la Stratégie mettra à profit les Journées internationales de l’alphabétisation et les prix d’alphabétisation pour promouvoir l’alphabétisation et mobiliser ses États membres et la communauté internationale en faveur des politiques, stratégies et programmes d’alphabétisation.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

23. Afin de rendre cette Stratégie plus efficace et de faciliter sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, l'UNESCO adoptera une approche axée sur les résultats pour la programmation, la gestion et le suivi, conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Elle mettra en place une matrice de résultats et de reddition de comptes, assortie d'indicateurs spécifiques pour permettre de suivre en permanence les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et d'en tirer des enseignements utiles.

24. Un examen à mi-parcours sera réalisé en 2022, première année de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (41 C/4), pour évaluer les progrès accomplis et adapter la Stratégie selon les besoins et en fonction de la situation et du contexte opérationnel. L'UNESCO réalisera une évaluation finale et indépendante de la Stratégie en 2025. Cette évaluation déterminera le bien-fondé de renouveler la Stratégie pour la période 2026-2030, laquelle coïncidera avec la fin de l'agenda Éducation 2030 et l'achèvement des ODD.

ANNEXE II

(décision 207 EX/6.I)

STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR L'ALPHABÉTISATION DES JEUNES ET DES ADULTES (2020-2025)

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 205 EX/6.III,
2. Ayant examiné le document 207 EX/6.I,
3. Considérant que l'alphabétisation, en tant que continuité d'apprentissage et de maîtrise des compétences dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, se définit comme l'aptitude à lire et à écrire, à identifier, à comprendre, à interpréter, à créer, à communiquer et à calculer en utilisant des supports imprimés et écrits, y compris en ligne, ainsi que l'aptitude à résoudre des problèmes dans un environnement de plus en plus riche en informations et où la technologie tient une place de plus en plus prépondérante,
4. Considérant également que l'alphabétisation constitue un fondement de l'apprentissage tout au long de la vie et une étape essentielle sur la voie de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'un moteur du développement durable,
5. Remercie la Directrice générale d'avoir harmonisé le projet de stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025) avec l'ODD 4 – Éducation 2030, ainsi qu'il ressort du document 207 EX/6.I, et invite la Directrice générale à le transmettre à la Conférence générale, à sa 40^e session, pour approbation ;
6. Encourage les États membres, l'UNESCO et les autres institutions du système des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations régionales, la société civile, les milieux universitaires, les institutions culturelles, telles que les bibliothèques, et le secteur privé à intensifier les efforts intersectoriels en matière d'alphabétisation, y compris de formation aux outils numériques, notamment en mobilisant les technologies et les communautés, une attention particulière étant portée aux groupes défavorisés, ainsi qu'aux filles et aux femmes ;
7. Souligne l'importance de promouvoir, lorsqu'il y a lieu, l'apprentissage dans la langue maternelle, ainsi que d'accorder aux minorités nationales la possibilité de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle, comme l'un des éléments essentiels de cette stratégie ;
8. Encourage également les États membres et l'UNESCO à promouvoir la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Sud-Sud, en accordant une attention particulière aux pays de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (GAL) ;
9. Encourage la Directrice générale à promouvoir l'utilisation des méthodes d'alphabétisation élaborées par les États membres et reconnues par l'Organisation, en vue de l'exécution de la stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025) ;

10. Tenant compte de l'importance d'une éducation de qualité, ainsi que du rôle de chef de file confié à l'UNESCO dans la coordination mondiale de l'ODD 4, prie la Directrice générale, en collaboration avec les différents partenaires, de poursuivre ses efforts visant à plaider en faveur de l'alphabétisation et d'environnements alphabètes, ainsi qu'à aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques, d'exécution de programmes, de suivi et d'évaluation ;
11. Invite les États membres et les partenaires de développement à renforcer les capacités et les ressources de l'UNESCO en matière d'alphabétisation par l'apport de fonds extrabudgétaires ;
12. Invite la Directrice générale à lui présenter, à sa 209^e session, un plan d'action assorti d'un budget pour la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025).